



Les enfants seront sous la responsabilité des parents, cette autorisation de participation et droit à l'image devra être fournie au moment de l'inscription. Droit à l'image pour les adultes : en s'engageant à participer aux jeux intervillages, le chef d'équipe et ses équipiers autorisent les organisateurs à utiliser leur image à titre gratuit dans la presse, sur les sites Internet et journaux municipaux.



Autorisation de participation d'enfant(s) mineur(s)

Madame, Monsieur

.....

autorise mon enfant / mes enfants (Nom, Prénom)

.....

Adresse :

Téléphone :

à participer aux Jeux Intervillages organisés par les Mairies d'Avrainville, Guibeville et Cheptainville qui se dérouleront le samedi 1er octobre 2022 sur le territoire des trois communes.

Mesures d'urgence en cas d'accident :

J'autorise la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation : Oui / Non



Droit à l'image pour les enfants mineurs :

J'autorise / Je n'autorise pas les organisateurs et leurs ayants droit (partenaires et médias) à photographier ou filmer mon enfant, mes enfants lors de cet évènement et à utiliser ces images ou vidéos pour leurs différentes publications (journal, plaquette, site internet...).

La présente autorisation est délivrée à titre gratuit

Fait à le

Signature d'un représentant légal (faire précéder la signature de la mention manuscrite " lu et approuvé")